

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE LA
DORDOGNE

MAIRIE de LI



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 mai 2023



Nombre de conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil vingt-trois le 09 mai
Présents : 9 le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants : 9 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence
de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : le 04/05/2023

PRESENTS : Jean Claude HERVÉ - Johannès VAN STRIEN – Nicole HULOT – Adeline RAIMBAULT -
Laurence NINNIN - Éric HERVÉ - Jean-Michel LABROUSSE – Francis MARIN – Romain DELTEIL

ABSENTS : Bruno DURAND a donné procuration à Laurence NINNIN
Benoît BOUSSIQUET a donné procuration à Romain DELTEIL

Secrétaire de séance : Romain DELTEIL

Début de séance 20h00

Divers :

Il est proposé de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Choix d'un architecte pour l'extension du dépôt communal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Renouvellement du contrat parcours emploi compétences (PEC):

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat PEC de Monsieur Alain GODREAU arrive à échéance le 06 juin 2023. Après informations prises auprès de Pôle Emploi, son contrat peut être renouvelé pour une période de 6 mois, avec une aide pour la commune à hauteur de 50 % sur 26 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de renouveler le contrat de Monsieur Alain GODREAU pour une période de 6 mois à compter du 07 juin, à 30h/semaine et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

2 – Indemnités de gardiennage des églises :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame LAFON Josselyne ouvre et ferme l'église Sainte-Catherine tous les jours de l'année.

Monsieur Alain GODREAU, employé communal, assure l'ouverture et la fermeture de la chapelle Saint Martin du lundi au vendredi sur son temps de travail mais il accomplit également cette fonction le week-end et les jours fériés. Pour l'année 2023 le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises est de 496,09 € pour un gardien résidant sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide pour l'année 2023 d'attribuer à :

Mme LAFON Josselyne une indemnité d'un montant de 385,84 €

Mr GODREAU Alain une indemnité d'un montant de 110,25 €

3 – Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public avec la société Canoës Limeuil :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a aménagé un espace place du Port à côté de la gloriette, pour que Monsieur Carrère puisse installer sa billetterie boutique pour son activité de canoës. L'électricité et le téléphone vont être amenés jusqu'à la boutique. Un compteur d'eau va également être installé pour le lavage des canoës et des gilets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide :

- D'autoriser Monsieur Carrère à occuper 1 000 m² au sud de la parcelle C 541 derrière le stade de football pour exercer son activité commerciale de location de canoës., ainsi que d'occuper une surface de 24 m² place du Port pour installer sa billetterie boutique
- De fixer les tarifs suivants pour la durée de la convention du 1^{er} mai au 30 septembre 2023
 - o 2 000,00 € pour l'occupation de la parcelle où il range ses canoës et véhicules (même tarif qu'en 2022).
 - o 720,00 € soit 6,00 €/m²/mois pour l'occupation du domaine public pour la billetterie boutique.
- De demander le remboursement des charges durant la période d'utilisation :
- Eau : en fonction du volume consommé, au tarif en vigueur
- EDF : un forfait de 100,00 € pour l'ensemble de la période.
- De mandater Monsieur le Maire pour signer la convention.

L'aménagement de la cale de débarquement sera réalisé vers mi-juin.

4 – Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public avec la société Rivers Bistro :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec la société « Rivers Bistro » ancienne dénomination « Rivers Coffee Shop » pour l'implantation d'une terrasse de 8,50 m² rue du Port sur le domaine public. Cette année cet établissement ne sera ouvert que les mois de juillet et août.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants :

- Accepte de renouveler la convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.
- Décide de fixer le tarif à 6,00 €/m² durant 2 mois et 3,00 €/ m² pendant 10 mois soit la somme de 357,00 €.

5– Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public avec la société SARL Limeuil Restauration :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec la SARL LIMEUIL RESTAURATION pour l'implantation d'une terrasse rue du Port, sur le domaine public, en face de son établissement du 1^{er} juillet au 31 août 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants :

- Accepte de renouveler la convention du 1^{er} juillet au 31 août 2023 et mandate Monsieur le Maire pour la signer.
- Décide de fixer le tarif à 6,00 €/m²/ mois soit la somme de 720,00 €.

6– Recrutement d'un agent en raison de l'accroissement saisonnier d'activité :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite à l'arrêt de travail d'un agent technique et au surcroît de travail (fleurissement et entretien des espaces verts) durant la saison estivale, il est nécessaire de recruter un personnel pour l'accroissement saisonnier d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix « pour » 1 « abstention » et 0 voix « contre » décide le recrutement direct d'un agent saisonnier d'activité pour une période de 4 mois allant du 22 mai au 21 septembre 2023 à raison d'un service hebdomadaire de 30 heures.

7 – Choix d'un architecte pour l'extension du dépôt communal :

Des informations complémentaires doivent être demandées Cette décision sera prise au prochain conseil municipal.

8 – Divers :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il vient de signer un nouveau protocole transactionnel concernant le remboursement des frais réglés par la commune le 03 mai 2022 à l'Entreprise COLAS pour les travaux de réparation de la passerelle suite à des malfaçons.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société Fraisibelle de Alles sur Dordogne a fait une demande de pose de 3 panneaux (60x40) sur piquet en fer (1 au parking du stade, 1 à la montée du château et 1 au niveau du souffleur de verre). Au vu du règlement local de publicité intercommunal cette demande ne peut être accordée. Un courrier va également être adressé aux propriétaires de l'Hôtel Restaurant les Balcons de l'Espérance pour leur demander de retirer leurs panneaux déjà installés.

Il a été constaté que lors de la randonnée « Les Montées Paunatoises » le dimanche 07 mai, des motos ont emprunté l'Impasse Gaby LAFON. Un courrier va être adressé au Président du Club Oxygène Varennois.

Monsieur Éric HERVÉ, délégué au SMD3, présente le compte-rendu de la réunion de la commission territoriale du secteur du Bugue.

Au 1^{er} mai 2023 la recette des horodateurs s'élève à 4 448,00 €

Il a été décidé de retenir Monsieur ROBERT, traiteur à Vergt, pour le vin d'honneur lors de l'inauguration de l'aménagement des rues du bourg et de l'éclairage public du stade de football prévue le 09 juin 2023.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 13 juin à 20h00.

La séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance,
Romain DELTEIL

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ